

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU COMITE SYNDICAL

EN DATE 03 JUIN 2015

Sous la présidence de Jean-Marie VOIRIN, Président du SIEB
Convocation adressée le 28 Mai 2015 avec l'ordre du jour suivant :

- Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Longchamp
- Habilitation au centre de gestion des Vosges pour convention de participation protection sociale « risque santé »
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- Informations et communications diverses.

Présents : Jean-Marie VOIRIN – Christine SOUVAY – Pascal HAULLER –
Jeannine BARETH- Jean-Paul VINEL- Lionnel BENOIT

Secrétaire de séance : Pascal HAULLER
Nombre de membres en exercice : 6
Le compte rendu en date du 18 mars 2015 est adopté.

1) 2015/013 Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Longchamp

Monsieur le Président explique que dans l'attente d'un recrutement pérenne suite au départ de l'emploi d'avenir, il a demandé à la commune de LONGCHAMP la possibilité d'une mise à disposition de M BERNARD Florian, agent communal (15h) et fontainier (20h), pour quelques heures si besoin.

Lors de sa réunion du 12 mai dernier, la commune de LONGCHAMP a accepté cette mise à disposition selon les modalités suivantes :

La convention sera valable du 1^{er} juin au 31 aout 2015. En cas de besoin durant cette période, M BERNARD pourra effectuer plus de 20h hebdomadaires au SIEB. Les heures effectuées au Syndicat, prises sur les 15 heures hebdomadaires dues à la commune, seront facturées par la commune de LONGCHAMP à l'issue de la validité de la convention.

Les membres du comité syndical DONNENT leur accord et AUTORISENT le président à signer la convention à intervenir.

2) 2015/014 Protection sociale complémentaire » risque santé » - convention de participation - Habilitation au Centre de Gestion des Vosges

Le Président expose :

☞ l'opportunité pour le Syndicat intercommunal des Eaux des Bolottes de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;

☞ l'opportunité de confier au Centre de gestion des Vosges le soin de collecter auprès de la caisse des dépôts les statistiques relatives à la mise en place d'une convention de participation et d'organiser une procédure de mise en concurrence

que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité/l'établissement public.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique du Centre de gestion des Vosges en date du 17 avril 2015,

DECIDE :

de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé que le centre de Gestion des Vosges va engager en 2015 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

De confier au Centre de Gestion le soin de collecter les données statistiques relatives aux agents retraités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CNRACL et IRCANTEC).

ET PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion des Vosges à compter du 1er janvier 2016.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2016.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure

3) 2015/015 Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet et modification du tableau des effectifs

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et l'article 3 du décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat Intercommunal des Eaux des Bolottes, objet de la délibération n° 2014/014 du 23 juin 2014

Considérant que les nécessités du service, à savoir :

- Départ de l'emploi d'avenir
- Difficultés rencontrées avec les emplois aidés qui se sont succédés
 - Accroissement de la charge de travail du service technique, notamment pour la mise à jour des plans du réseau d'eau (réalisation d'un inventaire complet des canalisations, de leur date de pose, altimétrie, localisation des ouvrages annexes, localisation des branchements, et toutes informations relevant de la connaissance du réseau d'eau au sens du RPQS)

JUSTIFIENT la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet hebdomadaire de à compter du 1^{er} septembre 2015,

Entendu le Président,

Le comité syndical, à l'unanimité :

- fait sienne la proposition,
- Vote les crédits correspondants qui seront rattachés au chapitre 012 - Frais de Personnel - du budget de l'exercice en cours,
- Donne pouvoir au Président,

Le nouveau tableau des effectifs s'établit donc ainsi

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 6h50	Poste modifié en date du 23/06/2014
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
- adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 poste à 20h	Poste modifié par délibération du 19 février 2014, modification en date du 01 avril 2014.
adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h	Poste créé par délibération du 3 juin 2015, crée en date du 1 ^{er} sept 2015.

4) Informations et communications diverses.

a) Achat de matériel

- Sonde de niveau au réservoir de Longchamp. Celle-ci était défectueuse, plusieurs fois, notamment le lundi de Pâques, Longchamp s'est retrouvé en début de manque d'eau. Coût : **448,86 €**. Travaux effectués par la Lyonnaise des Eaux

- Accélérateurs situés à l'arrivée des sources au niveau de l'atelier du Syndicat et modification du raccordement électrique. Travaux effectués par la Lyonnaise des Eaux pour un montant de **3511.21€**

- Achat d'un midi cobra (chez TD Williamson France) d'un montant de : **845.60€** pour repérer les branchements. On sait où arrivent le branchement dans une maison (compteur), mais assez souvent, on ne sait pas d'où il vient. Le Midi Cobra est une fibre que l'on fait passer dans le branchement après avoir enlevé le compteur (on a une longueur de 50m). Cette fibre est branchée à un émetteur, il suffit d'aller dehors avec le récepteur pour déterminer le tracé d'un branchement. Cette technique a été bien utile pour la rue de Méménil.

b) Point sur les travaux

- Rue de Méménil :

Ils se terminent, les enrobés ont été réalisés hier et aujourd'hui (2 et 3 juin). Chantier difficile qui nécessitera certainement un avenant au marché (de style de l'avenant passé avec l'entreprise Garzia pour Vaudeville). Il faut attendre que les travaux Rue de Longchamp à Vaudeville soient terminés, ils font partie du même marché. A ce propos, M HAULLER demande quand est prévue la réalisation des travaux de la rue de Longchamp. Monsieur le Président répond que cela devrait se passer courant août.

- Rue du Tonnay et Bornes incendie à Aydoilles :

L'entreprise Garzia est enfin présente, les travaux sont commencés. Des travaux supplémentaires (un long branchement) sont à prévoir. Certainement que nous aurons aussi un avenant à passer. Dans les deux cas, on reste dans le montant subventionné.

- Mise aux normes de la station :

Le dossier devrait passer en commission à l'agence de l'eau au mois de septembre. Nous avons encore une réunion, la même que nous avons eu fin de l'année dernière avec la nouvelle personne qui s'occupe de notre dossier. Au cours de cette réunion, on devrait connaître le taux de subvention accordé par le Conseil Départemental et l'agence de l'eau.

- La demande de subvention pour le chemin des Goutys à Aydoilles, la rue du Calmant à Longchamp et la rue de Dignonville à Longchamp a été déposée au conseil Départemental.

c) Nettoyage annuel des réservoirs

L'entreprise Aqua Maintenance de Fraize avec laquelle, nous avons un contrat a réalisé avec le fontainier le nettoyage des trois réservoirs. (Celui de Longchamp et les deux à Aydoilles).

d) Contrôle des bornes incendie à Fontenay

Le chef des pompiers, l'employé communal de Fontenay et l'adjoint de Fontenay, ont réalisé les mesures de débit des poteaux incendie en présence du fontainier. Nous leur facturerons les heures de présence du fontainier.

e) Proposition de rapprochement avec la commune de Fontenay

Au niveau de l'eau en général, l'adjoint a parlé au président d'un rapprochement entre Fontenay et le Syndicat, d'une liaison entre Fontenay et Aydoilles pour

pouvoir se dépanner. Pour avancer, il faudra faire au niveau de chaque entité une étude des ressources, des besoins, de l'état et du dimensionnement du réseau...
La loi NOTRE et l'incertitude quant au devenir de la compétence eau peuvent être un frein à ces idées.

Clôture de la réunion 03 juin 2015

- **2015/013** : Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Longchamp
- **2015/014** : Protection sociale complémentaire « risque santé » - convention de participation - Habilitation au Centre de Gestion des Vosges
- **2015/015** : Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet et modification du tableau des effectifs
- Informations et communications diverses.

Liste des membres du Comité Syndical :

NOM	Prénom	Fonction	Signature
VOIRIN	Jean-Marie	Président	
SOUVAY	Christine	Vice-Présidente	
HAULLER	Pascal	Délégué commune Vaudéville	- de
BARETH	Jeannine	Déléguée commune Longchamp	- de
VINEL	Jean-Paul	Délégué Commune d'Aydoilles	-
BENOIT	Lionnel	Délégué commune Vaudéville	- de